

QU'EST-CE QU'UN ÉVÈNEMENT GRAVE ?



Dans le cadre des **accueils collectifs de mineurs** les événements graves sont à **signaler impérativement au SDJES**.

Accident individuel

ayant entraîné une incapacité
permanente ou de longue durée

Accident individuel

nécessitant une hospitalisation
de plusieurs jours

Incident ou accident

ayant nécessité l'intervention des
forces de l'ordre ou de sécurité

Incident ou accident

concernant un nombre
important de victimes

Incident ou accident

ayant entraîné un dépôt de plainte

Incident

mettant en péril la sécurité physique
ou morale des mineurs

Incident

pouvant donner lieu à médiatisation

Décès



SDJES
Côte d'Or

Service départemental à la
jeunesse, à l'engagement et
aux sports

☎ **03 45 62 75 90**

ce.sdjes21@ac-dijon.fr



www.ac-dijon.fr/SDJES21

Numéro

« événement grave »

☎ **06 28 95 14 03**

Dans tous ces cas, **le signalement doit être effectué dans un délai de 48h**
par contact téléphonique, suivi d'un courriel avec la fiche de renseignement

« événement grave » à : ce.sdjes21@ac-dijon.fr